

ACKNOWLEDGEMENT

I wish to thank Mr. D. J. Parkinson for helpful criticism of this paper and the Ministry of Research and Information for permission to publish.

SUMMARY

Factors which influence game populations are discussed and various measures which have been successful are described. The position of ungulates in Nigeria is shown and suggestion are given for their better protection.

WORKS CONSULTED

- ALLEN, G. M. (1939). — Checklist of African Mammals. — Cambridge, Mass., U.S.A.
- BIGOURDAN, J., and PRUNIER, R. (1937). — Mammifères Sauvages de l'Ouest Africain. — Paul Lechevalier, Paris.
- BUCHANAN, K. M., and PUGH, J. C. (1956). — Land and People in Nigeria. — University of London Press, Ltd.
- C. C. T. A. (1953). — Proc. Third International Conf. for the Protection of the Fauna and Flora of Africa.
- HONE, E. (1933). — African Game Protection. — American Commission on International Wild Life, Cambridge, Mass., U.S.A.
- JEANNIN, A. (1936). — Les Mammifères Sauvages du Cameroun. — Paul Lechevalier, Paris.
- LAWS OF NIGERIA. — Government Printer, Lagos.
- NIGERIAN HANDBOOK (1956). — Government Printer, Lagos.
- ROSEVEAR, D. R. (1953). — Checklist and Atlas of Nigerian Mammals. — Government Printer, Lagos.
- Also : relevant Governmental Departmental Reports.

NOTE SUR LE STATUT ACTUEL DES ONGULÉS
EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

PAR

L. BLANCOU

Ces quelques notes visent à compléter et à mettre à jour celles qui ont paru dans *Mammalia* en 1948, en me basant non seulement sur mes observations personnelles, mais également sur les travaux de Gromier, Jeannin, Malbrant et Maclatchy, et A.-J. Jobaert. Pour gagner de la place, je ne ferai pas mention des subdivisions classiques, me contentant de suivre la séquence de Rode (*Les Ongulés de l'Afrique noire*).

BOVIDÉS

1) Mouflon à manchettes (*Ammotragus levia*).

Le troupeau paraît en bon état, ni trop braconné, ni trop pourchassé par les chasseurs sportifs. Mais il est peu nombreux : un millier de têtes sans doute.

2) Buffle (*Syncerus caffer hylaeus, sylvestris, savanensis, aequinoctialis*).

Quelle que soit la valeur taxinomique attribuée à chacune de ces formes de Buffles, on peut dire que, malheureusement, elles sont toutes en diminution numérique. La cause essentielle de ce fait est la chasse commerciale, même lorsqu'elle n'est pas officiellement admise. Depuis dix ans les funestes effets s'en sont fait sentir, de plus en plus violemment, avec la multiplication des armes à feu mises, d'une façon ou d'une autre, entre les mains des Africains autochtones, celle des moyens de transport rapides, enfin la demande de viande de chasse sur les marchés. Bien entendu les Buffles ne sont pas seuls à souffrir de ces motifs de destruction. Mais la quantité de viande qu'ils représentent en fait le gros gibier le plus convoité, pour la raison qu'il est répandu un peu partout, de l'Océan Atlantique jusqu'au Sahel. Bien entendu aussi,

Mammalia 22 1958

p. 399-405

36) Hylochère (*Hylochaerus meinertzhageni*).

Pratiquement inconnu, mais doit souffrir des fusils, des pièges et des filets, par endroits. — 10.000 têtes ?

37) Hippopotame commun (*Hippopotamus amphibius*).

A protéger au maximum, car très convoité par les chasseurs autochtones et c'est un bon prétexte à réclamations par ses ravages, grandement exagérés, mais réels. — 12.000 animaux, à peu près également répartis entre les Territoires.

38) Rhinocéros noir ou commun (*Diceros bicornis*).

En pleine renaissance. Tous les morts de l'espèce ne sont pas victimes des braconniers. Ils s'enlisent facilement. Un bel exemple de cet accident a été présenté dans le film « Lions d'Afrique ». — 500 individus environ, dont les quatre cinquièmes en Oubangui-Chari, le reste au Tchad.

39) Rhinocéros blanc ou de Burchell (*Ceratotherium simum*).

A rayer de la liste des ongulés aéfiens, jusqu'à preuve du contraire. La protection effective n'a pu être appliquée que dix ans trop tard.

40) Ane sauvage du Sahara (*Equus asinus*).

Rarissime, mais sans doute quelques centaines.

41) Eléphant africain commun (*Loxodonta africana*).42) Eléphant africain nain (*Loxodonta pumilio*).

En augmentation très marquée à peu près partout, sauf dans le Nord du Moyen-Congo. — 25.000 têtes, dont environ 5.000 au Gabon, 5.000 au Moyen-Congo, 10.000 en Oubangui-Chari, 5.000 au Tchad.

43) Daman de rochers (*Procavia ruficeps*).44) Daman arboricole (*Dendrohyrax dorsalis*).

Paraissent en équilibre normal.

**

Les mesures à prendre pour une meilleure conservation des espèces précédentes peuvent se résumer à deux :

1° La multiplication des Réserves naturelles de tout ordre, à statut variable suivant les lieux et les circonstances, mais dans tous les secteurs écologiques, et faisant l'objet d'une surveillance effective.

Pour cela sont indispensables :

a) des recherches zoogéographiques, seulement ébauchées jusqu'à présent ; b) une propagande en leur faveur, par tous moyens pratiques : dans les écoles, dans la presse, dans les livres, par la radio, et surtout par le cinéma et la visite de Réserves déjà existantes et en bon état. (J'ai personnellement constaté l'effet de choc considérable produit par ces deux derniers procédés, notamment sur les Africains autochtones).

2° La limitation des abattages des espèces-gibier par la législation cynégétique. Cette mesure est à coup sûr d'une grande utilité, mais, dans les conditions particulières à l'Afrique, ne peut que ralentir, non empêcher, la diminution, voire la disparition, des espèces, si elle n'est pas complétée par la précédente. Et surtout si elles n'ont pas, toutes deux, l'appui de l'opinion publique.

C'est pourquoi l'avenir reste toujours sombre. Les événements et réformes politiques, qui se sont précipités au cours des années récentes, alors que la Conservation de la Nature, à peine embryonnaire, manque toujours de moyens et reste trop axée sur la « rentabilité » de la faune et de la flore, font peser une grave menace. Il est difficile de beaucoup espérer de certains nouveaux dirigeants en A.E.F., encore moins de leurs électeurs.